

LE MOT DU PRESIDENT

Chères adhérentes chers adhérents,

Vous n’avez pas besoin de nous pour faire le constat : malgré les orages, les températures et l’évapotranspiration n’ont pris aucun répit. Ainsi, les moissons avancent bien (quand on a pas trop de pannes ☹️), les plantes pousses, il faut les arroser, nous courons donc partout... Un bel été tout simplement !

Et ce d’autant plus que nous avons peu de restrictions à déplorer pour le moment. Pour vu que cela continu ainsi mais sans pluies, la situation risque de « s’aggraver » dans les 10-15 jours. Mais même là, nous serons encore très loin de la situation que nous avons connu l’an passée.

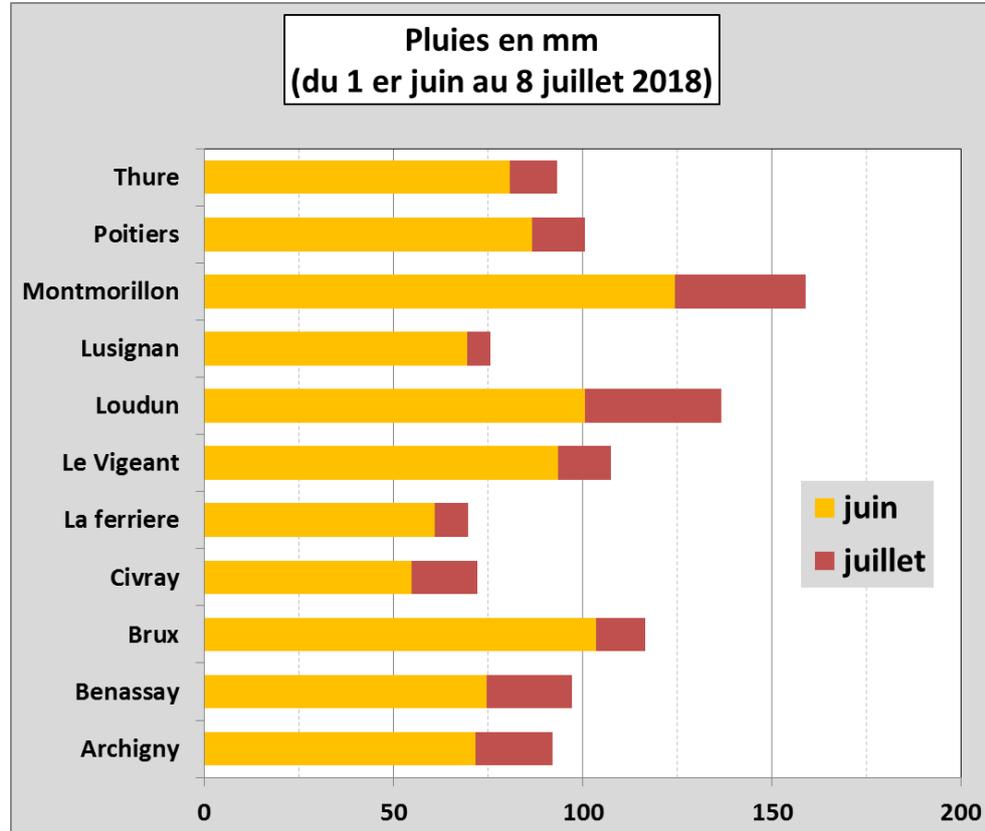
Pas de messages particuliers cette semaine si ce n’est de vous souhaiter du courage pour la fin des moissons et la suite de l’irrigation !

Si un petit tout de même : vous avez reçu des messages de SRD concernant les lignes électriques et l’irrigation. Sachez que nous sommes rentrés directement en contact avec eux afin d’aborder le sujet et d’essayer de trouver des pistes d’actions concrètes sur ce sujet.

À bientôt
Hervé Jacquelin et son équipe

METEO

PLUVIOMETRIE



TEMPERATURE

Sommes des températures en base 6 jusqu’au 8 juillet

depuis le	Civray	Loudun	Montmorillon	Poitiers
01-avr	1080,15	1059,15	1090,85	1053,4
10-avr	1022,9	1007,3	1029,95	997,45
20-avr	945,5	930,4	953,05	919,75

La semaine passée, le cumul des températures en base 6 s’est élevé à 91,6 °C. Il est fort probable que pour la semaine en cours, ce cumul dépasse les 100 °C.

ETP

Sur les 12 derniers jours, le cumul d’ETP s’élève en moyenne sur le département à 64 mm. Pour les jours à venir, l’ETP va se maintenir à des niveaux d’environ 5 à 6 mm par jour. A partir de lundi les températures oscilleront entre 15°C le matin et 25°C l’après-midi.

CAMPAGNE IRRIGATION 2018

Accès à l'eau

La rivière Clouère est toujours à 50%. Attention il est probable que le seuil de coupure soit atteint dans les jours à venir. La rivière Boivre va également passé à la restriction de -30% à partir de lundi prochain, 8h. Sur le bassin de la Dive du Nord, des modalités du protocole de gestion vont être appliqué à partir de lundi. Soyez attentif au message de l'OUGC.

Pour rappel, vous pouvez suivre le niveau des nappes et rivières ici :

<http://www.piezo-poitou-charentes.org/P.php?d=&n=su&BSS=>

<http://www.eau-poitou-charentes.org/Le-suivi-des-debits.html>

Rappel réglementaire

Retour sur vos attributions de volume ! Ceux d'entre vous qui ont deux ou plusieurs points de prélèvements sur un même indicateur ont dû remarquer des changements par rapport aux années précédentes. En effet, cette année, la DDT a attribué un volume par point de prélèvement et donc calculé des volumes hebdomadaires (Vhr50 et Vhr70) pour chaque point. Cela donne donc l'impression que les attributions sont divisées par le nombre de point de prélèvement et donc ainsi que les Vhr sont plus faibles qu'avant. **MAIS** rassurez-vous, les contrôles et les suivis se font toujours vis-à-vis de l'attribution globale à l'indicateur de gestion !

Exemple : 90 000 m³ d'attribué sur 3 forages.

Le document de la DDT indique donc pour chaque forage :

$V_{attribué} = 30\,000\text{ m}^3$ et $V_{hr\ 50} = 1500\text{ m}^3$.

En cas de restriction, c'est bien la somme des 3 Vhr que vous devrez respecter, soit 4500 m³.

EVENNEMENT

A vos planning pour rencontrer l'ADIV

Poitiers
PARC DES EXPOSITIONS

22-23
SEPTEMBRE
9H-19H

La Ferme s'invite
Passion élevage

RESTAURATION sur place
ENTRÉE Gratuite

CONCOURS NATIONAL Charolais
INTERNATIONAL DE Tonte de moutons
INTERRÉGIONAL Ovin Charollais
DÉPARTEMENTAL Limousin

ANIMATIONS équestres * LE SAMEDI Soirée festive

Contact : 05 49 91 01 15 • www.lafermesinvite.fr

GRAND POITIERS Communauté urbaine, Nouvelle-Aquitaine, Poitou-Charentes, Charolais, Limousin, etc.

Tableau de SUIVI des CONDITIONS d'ACCES à la RESSOURCE pour le bassin du Clain

	JUN					JUILLET			
	du 28 au 3	du 4 au 10	du 11 au 17	du 18 au 24	du 25 au 1	du 2 au 8	du 9 au 15	du 16 au 22	du 23 au 29
CLAIN RIVIERE									
Dive du Sud - Voulon Neuil									
Clain - Voulon Petit Allier									
Vonne - Cloué									
Clouère - Château-Larcher			21-juin						
Clain - Poitiers									
Boivre - Vouneuil sous Biard									
Auxance - Quinçay									
Pallu - Saint Martin la Pallu									
CLAIN NAPPE									
Puzé									
Chabournay									
Villiers									
Les Lourdines									
La Raudière									
La Cagnoche									
La Preille									
Choué Brossac									
Rouillé									
Bréjeuille 1 Supra									
Bréjeuille 2 Infra									
Les Renardières									
Le Bé de Sommières									
Les Saizines									
La Charpraie									
La Petit Chez Dauffard									
Fontjoise									
La Vallée Moreau									
Lavoir des Roches Prémaries									
Sarzec									

Tableau de SUIVI des CONDITIONS d'ACCES à la RESSOURCE pour les bassins : de la Dive du Nord, de la Vienne, de la Veude et du Negron, de la Gartempe, de l'Anglin, de la Creuse, de la Charente et de la Sèvre Niortaise

	JUIN				JUILLET			
	du 4 au 10	du 11 au 17	du 18 au 24	du 25 au 1	du 2 au 8	du 9 au 15	du 16 au 22	du 23 au 29
DIVE DU NORD								
Pouancay (RIVIERE et 1ère NAPPE)		14-juin						
Cuhon 2 (NAPPE superficielle = 1ère NAPPE)								
Cuhon 1 (NAPPE PROFONDE = 2ème NAPPE)								
VIENNE								
Lussac les Châteaux (RIVIERE et NAPPE)								
Ingrandes sur Vienne (RIVIERE et NAPPE)								
Pont de Besse (ENVIGNE - RIVIERE et NAPPE)								
Moulin des Halles (OZON - RIVIERE et NAPPE)								
VEUDE et NEGRON								
Lémeré (37) (RIVIERE et 1ère NAPPE)								
Cuhon 1 (NAPPE PROFONDE = 2ème NAPPE)								
GARTEMPE								
Vicq sur Gartempe (RIVIERE et NAPPE)								
Montmorillon (RIVIERE)								
Moulin de Remerle (ANGLIN - RIVIERE)								
CREUSE								
Leugny (RIVIERE et NAPPE)								
CHARENTE								
Vindelle (La Côte)								
La Bonnardelière (NAPPE)								
SEVRE NIORTAISE								
Pont de Ricou (RIVIERE et NAPPE)		Mesure d'autogestion du 23 au 14 juin						
Saint Coutant (NAPPE)								
Pamproux (NAPPE)								